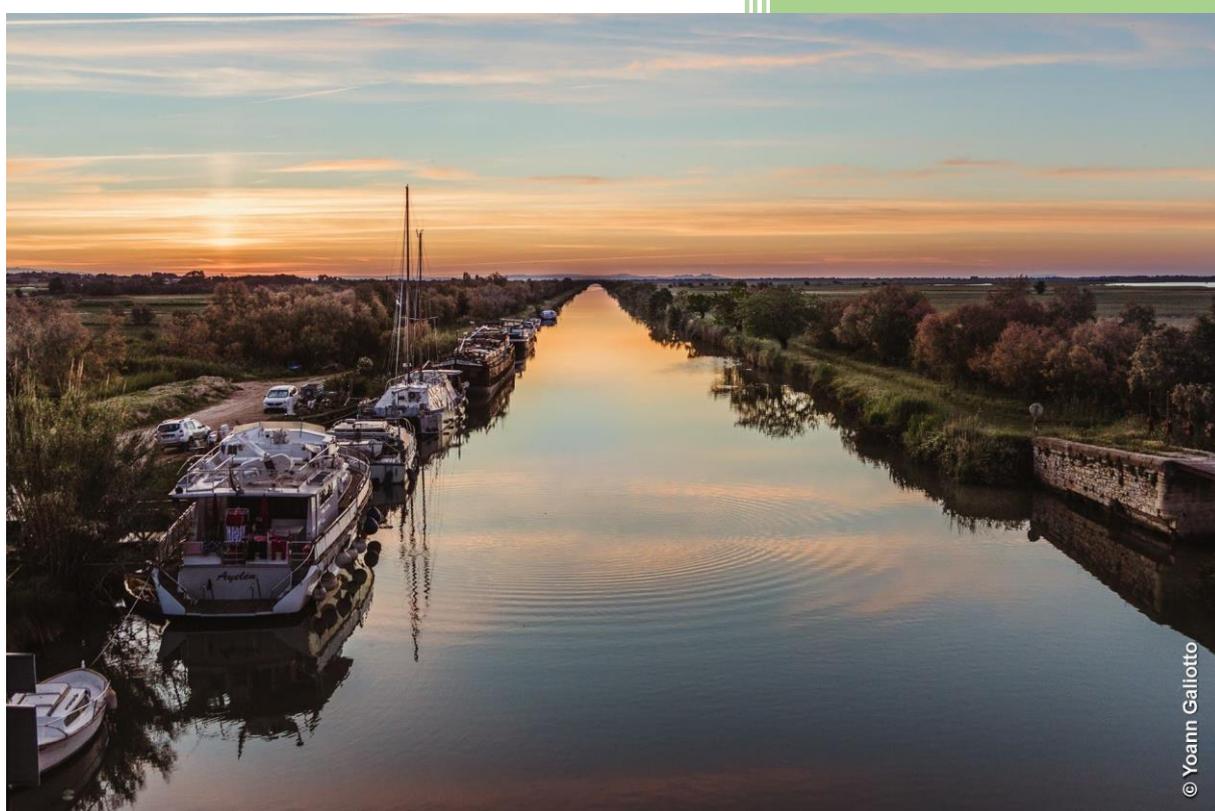


> Création du groupe de travail citoyen



© Yoann Gallotto

Contact : CAMILLE SPAETH

**Communauté de Communes de Petite
Camargue**

camille.spaeth@cc-petitecamargue.fr

1.1 Cadre de l'atelier

Participants :

- Gilles Duval
- Serge Durand
- Patrick Leture
- Yvon Gentes
- Jean-Baptiste Mouronval
- Jean-Jacques Courrée
- Nolwenn Grau
- Paniagua Justine
- Marc Soubirou
- Ina Soubirou
- Christelle Pagès
- Ursula Nyffeler

Animateurs :

- Camille Spaeth, chargée de mission développement durable CC Petite Camargue
- Elais Buguet, Directrice associée, bureau d'étude Agatte

Objectif de l'atelier :

Le groupe de travail avait pour objectif d'identifier des pistes d'actions opérationnelles à déployer sur le territoire dans le cadre du PCAET. Ces pistes d'actions devaient répondre à la liste d'enjeux relatifs aux thématiques de l'aménagement, de l'habitat et de la mobilité et identifiés lors de l'atelier précédent.

Déroulé synthétique :

- 18h30 -19h00 : introduction de l'atelier en plénière et restitution des objectifs à 2050
- 19h00 - 20h15 : travail en sous-groupes d'identification des pistes d'actions opérationnelles
- 20h15 - 21h00 : partage et mise en commun
- 21h00 - 21h30 : apéritif convivial

1.2 Temps 1 : présentation de l'atelier et des objectifs 2050 identifiés

Le groupe de travail précédent a permis de dégager les principaux enjeux du territoire en lien avec les questions de climat, d'air et d'énergie. Lors de cet atelier, différentes thématiques ont été étudiées : l'habitat, les transports, le développement économique (industrie, tertiaire et agriculture).

La matière produite et récoltée a servi au bureau d'études Agatte pour formaliser les principaux objectifs à atteindre d'ici 2030-2050 pour répondre aux enjeux identifiés.



Ces objectifs ont été présentés en plénière et ont été la base d'échanges et de réflexion des participants lors du temps 2.

Voici ci-dessous les principaux objectifs formulés :

<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat</p> <p>Le parc de logements collectifs, qui composent 24 % des résidences principales du territoire, a été rénové.</p> <p>Cela correspond à la rénovation d'une 50^{ème} de logements/an construits entre 1945 et 2006.</p> <p><i>Indication : 42 % sont des logements HLM et 11 % propriétaires</i></p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat</p> <p>Le parc de maisons individuelles, qui composent 76 % des résidences principales du territoire, a été rénové. Cela correspond à la rénovation de près 160 de logements/an (construites entre 1945 et 1991).</p> <p><i>Indication : 82 % de propriétaires occupants</i></p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : aménagement</p> <p>La construction en périphérie des villes est stoppée permettant la revitalisation des centres bourgs et la limitation de l'étalement urbain améliorant la qualité des entrées de ville.</p>
<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Aménagement</p> <p>L'aménagement des centres bourgs tient compte du risque canicule afin de limiter les effets d'îlot de chaleur et valoriser des trames vertes et bleues.</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat</p> <p>Les nouvelles constructions prennent en compte les risques climatiques : canicule et inondation</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat</p> <p>Les logements situés en périphérie du centre bourg sont alimentés en énergie renouvelable (PV, PAC, bois énergie...)</p>
<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat / mobilité</p> <p>L'ensemble de la société civile a une sensibilité partagée aux économies d'énergie et cela se traduit dans leurs comportements quotidiens.</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat</p> <p>Les futurs quartiers en extension seront intégrés au tissu bâti existant et leur qualité architecturale et paysagère sera recherchée</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : mobilité</p> <p>Le covoiturage et l'auto stop organisé sont développés sur le territoire et facilités par la mise en place d'infrastructures dédiés.</p>
<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>Les déplacements voitures, bien que toujours majoritaire, ont réduit de moitié au profit des transports en commun (train, transports publics...) facilitant les connexions avec Nîmes et les communes entre elles.</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>Le parc de véhicules du territoire est globalement peu carboné grâce au développement de nouvelles technologies (biogncv, électrique, hydrogène...)</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : mobilité</p> <p>Les transports de marchandises sont en partie effectués en transport fluvial permettant de réduire les pollutions</p>
<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>Les déplacements vélos sont facilités sur l'ensemble du territoire et sécurisés</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : habitat / mobilité</p> <p>Le travail et l'habitat sont rapprochés grâce entres autres par le développement du travail nomade</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>La circulation est apaisée sur les grands axes routiers</p>
<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>La qualité des aménagements des espaces publics permet une mobilité douce à l'intérieur des centres-villes.</p>	<p>Objectifs 2050 PCAET CCPC</p> <p>Thème : Mobilité</p> <p>Le territoire ne subit plus de pollution émise par les véhicules des touristes se rendant dans les stations balnéaires du littoral</p>	

Ces objectifs ont été validés par le groupe de travail.

Il a été proposé de rajouter un objectif de rénovation des logements individuels d'avant 1945. Ces logements représentent près de 20 % des résidences principales de la Communauté de communes.

1.3 Temps 2 : identification de pistes d'actions opérationnelles et partage

Une fois les objectifs partagés et validés, les participants ont été invités à former des groupes de 3 à 4 personnes.

Chaque groupe a ensuite choisi 2 à 3 objectifs de travail (plusieurs groupes pouvant travailler sur les mêmes objectifs). Pour chaque objectif, les participants ont eu comme règle d'imaginer les pistes d'actions opérationnelles permettant d'atteindre ces objectifs. Pour ce faire, plusieurs règles ont été posées :

- Les actions peuvent être portées par n'importe quel acteur du territoire ;
- Les actions peuvent être de différents types : actions d'incitations, actions de sensibilisation / conseil, actions de réalisation (opérationnelles), autres types à définir.
- Les actions peuvent être progressives et s'inscrire dans le temps.

Vous trouverez ci-dessous les résultats des 3 groupes de travail.

1.3.1 Groupe 1 : 4 objectifs travaillés

- **Objectif 2050 : « Les nouvelles constructions prennent en compte les risques climatiques : canicule et inondation »**

Pistes d'actions identifiées

- Construire la future cuisine centrale en s'appuyant sur le référentiel Bâtiment Durable Méditerranéen et en faire une vitrine locale de la prise en compte des enjeux de chaleur dans les principes constructifs
- En appui du CAUE, élaboration d'un guide de construction et d'aménagement durable intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique : inondation et îlot de chaleur urbain
- Moduler le taux de la taxe foncière en fonction de la performance énergétique de logement construit (inciter d'aller au-delà de la réglementation thermique en vigueur)
- Réviser les PLU communaux afin de prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques identifiés dans le PCAET et les transcrire dans le PADD et les règlements d'urbanisme
- Faire évoluer les PPRI communaux en intégrant comme hauteur d'eau de référence les prévisions de 2050 et non celle de 2009
- Sensibiliser les porteurs de projets à construire en BEPOS en démultipliant les animations de sensibilisation, les visites de sites, etc. Cette action peut être menée en partenariat avec le CAUE30.
- Identifier les fonds européens existants pouvant aider au financement de projets exemplaires.

- **Objectif 2050 : « L'aménagement des centres bourgs tient compte du risque canicule afin de limiter les effets d'îlot de chaleur en encourageant la place du végétal en ville »**

Pistes d'actions identifiées

- Prendre en compte les propriétés thermiques des matériaux (albédo) dans les projets de construction et d'aménagement de voiries afin de limiter le phénomène d'îlot de chaleur
- Végétaliser l'espace public des centres villes, les dents creuses, etc. afin de créer des zones de rafraîchissement ; permettre aux citoyens de végétaliser leur rue ; aménager des espaces ombragés par la mise en suspension de canisses
- Favoriser la plantation d'espèces végétales endogènes et peu consommatrices d'eau
- Développer des stations d'épuration phyto sanitaires.

- **Objectif 2050 : « Rénover l'habitat ancien, construit avant 1945 »**

Pistes d'actions identifiées

- Fédérer les propriétaires de maisons datant d'avant 1945 afin d'échanger sur les problématiques spécifiques liées à la rénovation de ce type de bâtisse et pouvoir argumenter auprès des élus afin de bénéficier d'aides spécifiques pour la rénovation de ce patrimoine.

Cette proposition d'action a fait débat au sein du groupe certains ne la jugeant pas prioritaire. Il a notamment été soulevé le fait que les maisons anciennes disposent d'une inertie thermique nettement plus efficace que les maisons plus contemporaines.

- **Objectif 2050 : « Les déplacements vélos sont facilités sur l'ensemble du territoire et sécurisés »**

Pistes d'actions identifiées

- Sensibiliser les citoyens à l'usage du vélo en agglomération.
Cette proposition d'action a fait débat au sein du groupe de travail, certains considérant que la priorité reste de sécuriser et de développer les pistes cyclables avant de chercher à sensibiliser les citoyens à l'usage du vélo.
- Lancer l'expérimentation d'hippobus scolaires pour emmener les élèves à l'école (voir expérience de Vendargues)
- Lancer l'expérimentation de cyclobus scolaires pour emmener les élèves à l'école (voir expérience de la ville de Rouen)
- Structurer un schéma intercommunal de pistes cyclables afin de faciliter et sécuriser les déplacements vélos entre deux villes de la Communauté de communes
- Obliger les communes à créer un réseau de pistes cyclables dans chaque nouvelle extension de zones urbaines
- Augmenter le nombre de contrôles radars sur les principaux axes routiers afin d'apaiser la conduite sur ces axes.

1.3.2 Groupe 2 : 3 objectifs travaillés

- **Objectif 2050 : « La construction en périphérie des villes est stoppée permettant la revitalisation des centres bourgs et la limitation de l'étalement urbain améliorant la qualité des entrées de ville »**

Pistes d'actions identifiées

- Modifier les PLU communaux afin de restreindre les zones constructibles uniquement aux zones déjà urbanisées et ne pas créer de nouvelles zones.
- Mettre en conformité les documents d'urbanisme pour permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (Photovoltaïque, petit éolien...)
- Modifier les PLU communaux afin d'obliger les nouvelles constructions à aller au-delà de la réglementation thermique en vigueur
- Les collectivités financent de la formation professionnelle aux nouvelles normes et techniques de construction pour les artisans
- Mettre en place des financements publics pour aider à l'embellissement des façades de centre-ville
- Soutenir la création de commerces de centre-ville, d'espaces de lieux de vie, de parcs en centre-ville afin de donner envie aux citoyens de s'y promener
- Piétonniser les centres villes, créer des jardins collectifs, développer les espaces verts = rendre l'espace public plus attractif pour la population

- **Objectif 2050 : « Les logements situés en périphérie du centre bourg sont alimentés en énergie renouvelable »**

Pistes d'actions identifiées

- Développer des projets participatifs et collectifs
- En plus du crédit d'impôt, proposer une exonération partielle d'une taxe foncière sur la durée d'amortissement du matériel
- Organiser une campagne de sensibilisation des habitants aux énergies renouvelables : identification des habitants concernés, recrutement d'un agent « énergie » qui démarcher les habitants avec des supports adaptés, simulation économique personnalisée

- **Objectif 2050 : « La qualité des aménagements des espaces publics permet une mobilité douce à l'intérieur des centres villes »**

Pistes d'actions identifiées

- Cf : action sur la piétonisation des centres villes
- Mise en place d'une navette électrique municipale desservant les commerces et les services
- Renforcer l'information de la population sur les moyens de transport doux (flyers, magazines...)

1.3.3 Groupe 3 : 2 objectifs travaillés

- **Objectif 2050 : « Les futurs quartiers en extension seront intégrés au tissu bâti existant et leur qualité architecturale et paysagère sera recherchée »**

Pistes d'actions identifiées

- Sensibiliser et former l'ensemble des porteurs de projets à l'aménagement et à la construction durable : élus, population, service urbanisme
- Organiser la formation des différents corps de métiers en lien avec la construction aux nouvelles techniques et méthodes de la « construction durable » = s'appuyer sur les dispositifs nationaux existants et les mettre en exergue localement
- Inciter les aménageurs et les bailleurs à prendre en compte les enjeux du PCAET dans leurs projets

- **Objectif 2050 : « L'ensemble de la société civile a une sensibilité partagée aux économies d'énergie et cela se traduit dans leurs comportements quotidiens »**

Pistes d'actions identifiées

- Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation aux économies d'énergie continue et adaptée aux différentes cibles : populations, scolaires, etc.
- Planifier et budgétiser la création de voies vertes
- Créer une application locale pour le covoiturage
- Rechercher des aides financières européennes
- Développer le transport public et les déplacements électriques sur le territoire

1.4 Temps 3 : suite de la démarche

Le prochain groupe de travail citoyens traitera du thème global, « accompagnement au changement de comportement », intégrant les sous-thématiques suivantes :

- Sensibilisation à la prévention et au tri des déchets
- Sensibilisation aux économies d'énergie
- L'alimentation durable
- L'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire
- S'appuyer sur les associations locales pour sensibiliser la population.

Ce prochain groupe de travail aura lieu le **mardi 22 mai de 18h30 à 21h30** au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue.